

Seule, loin de tout secours humain, le froid la saisit, elle va mourir.

O saint Jean Népomucène, s'écrie-t-elle, sauvez-moi, sauvez mon âme et ma vie !!!

A peine a-t-elle dit ces mots qu'un prêtre apparaît, lui tend la main, la tire du précipice. Et ce prêtre inconnu lui donne quelques paroles de conseil, le conseil surtout d'abandonner son maître luthérien chez qui sa foi serait en péril.

Et il a disparu, et c'est en vain qu'à la place où il était, elle cherche à découvrir sur la neige la trace de ses pas.

Une dame de noble famille avait un procès d'où dépendait sa fortune entière.

Le droit était de son côté, la sentence des juges fut—cela se voit souvent—du côté adverse.

Elle fait écrire un mémoire à l'empereur Léopold II. Avant de l'envoyer, elle le place sur l'autel du saint durant la messe qu'elle fait célébrer en son honneur. La messe terminée, c'est en vain qu'on cherche le mémoire, il a disparu.

Elle en fait écrire un second, le dépose encore sur l'autel durant la messe.

Quand elle veut le reprendre, c'est le premier mémoire qu'elle retrouve apostillé, signé de la main, et marqué du sceau de sa Majesté Impériale.

Il était fait droit à sa requête, la sentence des juges était infirmée.

Quand elle se présente devant les juges, ceux-ci soupçonnent une supercherie, il était à cette époque matériellement impossible d'aller à Vienne et d'en revenir en si peu de temps.

Elle raconte son histoire. Un messager est envoyé à Vienne pour s'assurer de la vérité.

Et il est avéré qu'au jour fixé, un vénérable prêtre—notre saint martyr—avait présenté à l'empereur ce mémoire, et l'avait appuyé de raisons tellement péremptoires que l'empereur, vaincu par l'évidence, avait souscrit le mémoire et cassé l'inique sentence.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante Heures auront lieu au collège de Sainte Anne, le 31 ; au monastère des Franciscaines de Beaupré, le 2 avril ; au couvent de Saint-Gervais, le 4 ; au couvent de Sainte Anne la Pocatière, le 6.—Nous avons reçu tous les Nos demandés. Merci.—Nous publierons, dans le prochain numéro, l'Ordonnance du gouvernement d'Ottawa.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf